

# MUNICIPAL BULLETIN MUNICIPAL

Of the CITY of MONTREAL

PUBLISHED EVERY SATURDAY  
MORNING

All communications relative to the Municipal  
Bulletin should be addressed as follows:

THE MUNICIPAL BULLETIN  
CITY HALL  
MONTREAL



TELEPHONE MAIN 4240

De la CITÉ de MONTRÉAL

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN

Toute communication concernant le Bulletin  
Municipal devra être adressée comme suit:

BULLETIN MUNICIPAL  
HOTEL DE VILLE  
MONTREAL

## DELIBERATIONS

### BUREAU DES COMMISSAIRES

Compte-rendu de l'assemblée du 14 juillet, 1914, a. m.

Présents: MM. les Commissaires Ainey, Côté, Hébert.

M. le Commissaire Hébert est appelé à prendre le fauteuil.

1.—Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par  
par M. le Commissaire Ainey, il est

Enjoint à M. Antoine Décarie de comparaître devant le  
Bureau des Commissaires de la Cité de Montréal, à l'Hôtel  
de Ville de la Cité de Montréal, le 17 juillet courant, à 10  
heures a. m., dans la Salle du Conseil, pour rendre témoi-  
gnage dans l'affaire concernant l'exécution des contrats pour  
la construction de l'égoût-collecteur du Quartier Notre-Dame  
de Grâce.

Il est

Enjoint à la personne ci-dessus mentionnée d'ap-  
porter avec elle les livres de notes et autres documents qu'elle  
peut avoir en sa possession, en rapport avec l'exécution des-  
dits travaux, le tout sous toutes peines que de droit.

La présente assignation est donnée en vertu des disposi-  
tions de l'article 21R de la Charte de la Cité de Montréal.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par  
par M. le Commissaire Ainey, il est

Enjoint à M. Joseph Asselin de comparaître devant le Bu-  
reau des Commissaires de la Cité de Montréal, à l'Hôtel de  
Ville de la Cité de Montréal, le 17 juillet courant, à 10 heures  
a. m., dans la Salle du Conseil, pour rendre témoignage dans  
l'affaire concernant l'exécution des contrats pour la construc-  
tion de l'égoût-collecteur du Quartier Notre-Dame de Grâce.

Il est

Enjoint à la personne ci-dessus mentionnée d'ap-  
porter avec elle les livres de notes et autres documents qu'elle  
peut avoir en sa possession, en rapport avec l'exécution des-  
dits travaux, le tout sous toutes peines que de droit.

La présente assignation est donnée en vertu des disposi-  
tions de l'article 21R de la Charte de la Cité de Montréal.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par  
M. le Commissaire Ainey, il est

### BOARD OF COMMISSIONERS

Report of meeting held on the 14th July 1914, a.m.

Present: Messrs Ainey, Côté and Hébert, Commis-  
sioners.

Commissioner Hébert was called to the Chair.

1.—On motion of Commissioner Côté, seconded by  
Commissioner Ainey.

Mr. Antoine Décarie was ordered to appear before the  
Board of Commissioners, of the City of Montreal, on the  
17th July, at 10 a.m., in the Council Room, to give evi-  
dence in the matter concerning the carrying out of con-  
tracts for the construction of the main sewer in Notre-  
Dame de Grâce Ward.

The above mentioned person is ordered to bring with  
him the note-books and other documents he may have in  
his possession in connection with the execution of said  
works, the whole under the penalty provided by law.

This summons is given in virtue of the provisions of  
Art. 21R of the Charter of the City of Montreal.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Com-  
missioner Ainey,

Mr. Joseph Asselin was ordered to appear before the  
Board of Commissioners, of the City of Montreal, on the  
17th July, at 10 a.m., in the Council Room, to give evi-  
dence in the matter concerning the carrying out of con-  
tracts for the construction of the main sewer in Notre-  
Dame de Grâce Ward.

The above mentioned person is ordered to bring with  
him the note-books and other documents he may have in  
his possession in connection with the execution of said  
works, the whole under the penalty provided by law.

This summons is given in virtue of the provisions of  
Art. 21R of the Charter of the City of Montreal.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Com-  
missioner Ainey,